

Ce carnet du jeune citoyen permet aux enfants, aux jeunes et à toute personne intéressée par les institutions de savoir comment fonctionne l'intercommunalité.

Pour en savoir plus :

www.adcf.org

Ce carnet fait partie du « Prêt à voter? », un ensemble d'outils pour comprendre comment fonctionnent les institutions afin d'être un.e citoyen.ne averti.e !



La collection des carnets du jeune citoyen sur anacej.fr

Retrouvez l'Anacej sur



Une collection destinée à fournir aux collectivités un outil d'information pour stimuler l'envie de s'engager sur son territoire.

LES CARNETS DU JEUNE CITOYEN

Interco késako ?

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ URBAINE

MÉTROPOLE

www.anacej.fr

anacej

En communauté : l'union fait la force !

En France, des groupements de communes, appelés **communautés de communes**, d'agglomération ou urbaines et des métropoles permettent aux élu.e.s locaux de décider et d'organiser à plusieurs, des services, des aménagements et des équipements destinés aux habitant.e.s et entreprises.

Appelée « coopération intercommunale » cette forme d'organisation à l'échelle de plusieurs communes est récente et obligatoire : depuis le 1er janvier 2014 toutes les communes font partie d'une communauté.

Un travail d'équipe

De même que le conseil municipal réunit les élu.e.s de la commune (maire, adjoint.e.s et conseiller.ère.s), il existe un **conseil communautaire** pour décider des projets et des actions sur la communauté. Il est composé d'un.e président.e, de vice-président.e.s, de conseiller.ère.s communautaires qui sont aussi des élu.e.s municipaux représentant les différentes communes regroupées au sein de la communauté.

Solidarité

La communauté met en œuvre de nombreux projets et organise de nombreux services du quotidien. Elle permet d'intervenir sur un territoire plus grand que celui de la commune, d'améliorer la gestion locale et de résoudre des problèmes plus complexes.

Cette coopération permet aux communes de mettre des moyens en commun, pour mener des politiques plus efficaces.

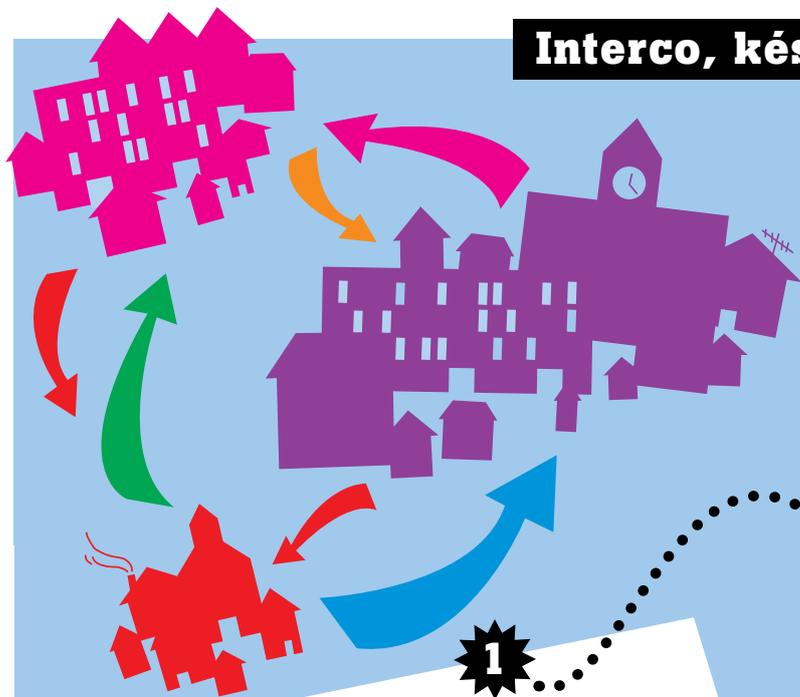
Ces actions correspondent à des compétences qui sont obligatoires et qui définissent les domaines dans lesquels la communauté est capable d'intervenir. Selon l'importance de la communauté, les compétences sont plus ou moins nombreuses. Elles peuvent concerner l'économie, le logement, le ramassage des poubelles, les transports, des équipements comme les piscines et les bibliothèques.



Un réseau national d'acteurs et d'élus enfance jeunesse
www.anacej.fr
anacej

Anacej 10 - 14 rue Tolain 75020 Paris
01 56 35 05 35 info@anacej.fr

Directeur de publication: Frédéric Pairault
Carnet conçu par Marie-Pierre Pernette avec l'aide de l'équipe de l'Anacej
Rédaction : AdCF - Sandrine Guirado
Graphisme: Nous Travaillons Ensemble
Réédition décembre 2018 ©Anacej



1 D'abord, il faut que les communes coopèrent

En France, toutes les communes coopèrent au sein de communautés. Elles sont représentées par des élu.e.s de chaque commune.

2 Des élections

Depuis 2014, dans les communes de plus de 1000 habitant.e.s, les élu.e.s communautaires sont élu.e.s au suffrage universel direct, c'est-à-dire directement par les citoyen.ne.s et en même temps que les élu.e.s municipaux.

A VOTÉ !



3 Des débats

Avec le ou la président.e, les conseiller.ère.s communautaires se réunissent en conseil communautaire où sont débattus des projets et des politiques menés par la communauté. Les commissions sont des groupes de travail, chargés de traiter les dossiers en cours et de faire des propositions sur les différents domaines de compétences de la communauté. Elles regroupent des conseiller.ère.s communautaires, mais des conseiller.ère.s municipaux peuvent aussi y participer.

JEUNESSE

PROPRETÉ

TOURISME

4 Des actions

Les actions votées par les élu.e.s communautaires sont ensuite mises en œuvre sur le territoire : aménagement de l'espace, développement économique, habitat, transports, équipements...

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

